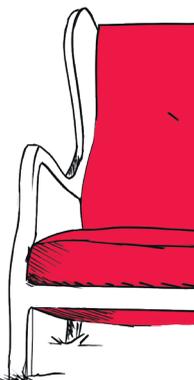


FICHE MÉMO

AUTEURS POUR LA SCÈNE

ASPECTS JURIDIQUES ET TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES



JUIN 2023

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

LES
CONTEMP-
ORAINES

SOMMAIRE

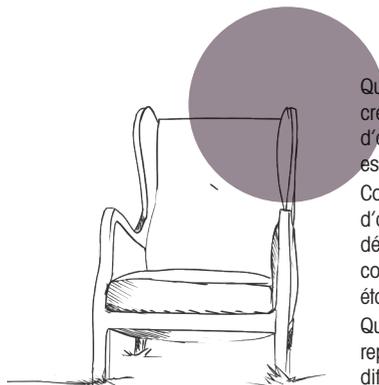
- 2 Le statut de l'artiste-auteur
- 3 Cumul du statut de l'artiste-auteur
- 3 La rémunération des artistes-auteurs
- 4 La contractualisation avec un tiers
- 6 Le métier d'artiste-auteur
- 6 Les enjeux de l'écriture

Quels parcours, quelles trajectoires pour les auteurs et autrices qui écrivent et créent des œuvres pour la scène ? Souvent à cheval entre plusieurs formes d'activité, jonglant avec les statuts, votre rôle dans la production de spectacles est parfois invisibilisé.

Comment distinguer les principes de cumul et de répartition entre revenus d'auteur et intermittence ? Comment vous y retrouver en termes de statut et de déclarations ? Quels conseils en matière de négociation de contrats avec des compagnies, des lieux et événements, ou en matière de conventions avec des établissements scolaires, centres sociaux, projets de territoire ?

Quelles ressources, quels réseaux mobiliser dans vos trajectoires ? Comment repérer les aides ? Quels témoignages d'auteurs et autrices qui en sont à différents moments de leur parcours ?

Sélection de ressources pour appréhender les trajectoires professionnelles des auteurs et autrices et les différents aspects juridiques de ce métier.



LE STATUT DE L'ARTISTE-AUTEUR

Qu'est-ce qu'un artiste-auteur ? Comment le définir ? Quel est son statut et son régime social. Sélection de ressources pour avoir des éléments de réponses

DÉFINITION DES ARTISTES-AUTEURS

Code de la sécurité sociale

→ Voir le code

ARTISTE-AUTEUR : AFFILIATION ET RÉGIME SOCIAL

Ministère de l'Intérieur // Janvier 2023

En tant qu'artiste-auteur, vous êtes un indépendant. Vous exercez une activité créative, que ce soit dans le domaine de la littérature, de la danse, du théâtre, de la musique, du cinéma et des arts graphiques et plastiques, et même du logiciel.

Toutefois, vous êtes assimilé à un salarié en ce qui concerne la sécurité sociale et vous bénéficiez d'un régime social particulier.

→ Voir l'article

L'ARTISTE-AUTEUR

BPI France // Janvier 2022

Les artistes-auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, photographiques, graphiques et plastiques, ainsi que les auteurs de logiciels exercent à titre indépendant une activité de création. Ils ont un droit de propriété littéraire et artistique sur leurs œuvres, et sont susceptibles de percevoir à ce titre des droits d'auteur. Ils bénéficient d'un régime social et fiscal particulier.

→ Voir l'article

FOCUS

LA PROTECTION SOCIALE DES ARTISTES-AUTEURS

La protection sociale des artistes-auteurs est gérée par des associations agréées par l'État.

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

L'Agessa et la Maison des artistes

Regroupées sous la marque commune «La Sécurité sociale des artistes auteurs», les deux associations agréées, sont placées sous la double tutelle du ministère des Affaires sociales et de la santé et du ministère de la Culture et de la communication. Elles assurent plusieurs missions au service des artistes-auteurs : le contrôle du champ d'éligibilité au statut d'artiste-auteur, l'affiliation, le recensement, l'action sociale, l'information et le conseil des artistes-auteurs sur les conditions d'affiliation et les prestations auxquelles ils peuvent prétendre.

→ <https://www.secu-artistes-auteurs.fr/>

SITE DE L'URSSAF DÉDIÉ AUX ARTISTES-AUTEURS

URSSAF

Après son immatriculation, l'Urssaf accompagne les artistes-auteurs et leur explique tout ce qu'il faut savoir en tant qu'artiste-auteur en traitements et salaires.

→ <https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/aa/accueil>

CUMUL DU STATUT D'ARTISTE-AUTEUR

Le statut d'artiste-auteur peut-il être cumulable avec d'autres statuts ?

UN ARTISTE PEUT-IL ÊTRE MICRO-ENTREPRENEUR ?

Ministère de l'Intérieur // Janvier 2023

L'exercice d'une activité complémentaire en tant que micro-entrepreneur est possible. En revanche, un certain nombre d'incompatibilités limitent ce cumul de statuts.

→ Voir la publication

LES STATUTS INDIVIDUELS POUR EXERCER UNE PROFESSION DANS LE SPECTACLE VIVANT

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant // Décembre 2022

Le statut juridique adapté à l'exercice d'une activité professionnelle ne se détermine pas a priori, il découle de la nature de l'activité et de ses conditions d'exercice.

→ Voir la fiche pratique

LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES-AUTEURS

Sélection de ressources pour comprendre les rémunérations des artistes-auteurs.

CHARTRE DES RÉMUNÉRATIONS DES AUTRICES ET AUTEURS DRAMATIQUES

Écrivaines et écrivains associés au théâtre // 2019

Lors des États Généraux des Écrivains et Écrivaines de Théâtre, en 2019, les autrices et auteurs réunis ont conçus et réalisés trois chartes : charte des rémunérations, charte de l'égalité des autrices, charte de l'action artistique et culturelle.

La charte des rémunérations permet aux auteurs et autrices de savoir à quelle rémunération prétendre selon le type d'activité : rémunérations des commandes, résidences, manifestations publiques, ateliers de pratique artistique, rencontre avec un public.

→ Voir la charte

INVITER UN-E ARTISTE : RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

La charte des auteurs et illustrateurs jeunesse // 2023

La Charte recommande des tarifs pour les rencontres et les signatures. Ces recommandations tarifaires sont réévaluées chaque année.

Pour percevoir des revenus artistiques issus des rencontres et ateliers réalisés en salons du livre, établissements scolaires, médiathèques, etc., l'artiste-

auteur-riche doit émettre une facture en bonne et due forme (avec un numéro de siret) et encaisser le montant brut de la prestation (qui sera par la suite déclarée en Bénéfices non commerciaux).

→ Voir la charte

COMMENT RÉMUNÉRER LES AUTEURS ?

Agence régionale du livre – Provence-Alpes-Côte d'Azur // 2020

Organisateurs de manifestations littéraires, bibliothécaires, libraires, travailleurs sociaux, enseignants... élaborent régulièrement différents types de projet avec des auteurs : résidences, ateliers, lectures, débats, etc.

Ces « diffuseurs » se heurtent fréquemment à une même difficulté : comment rémunérer les auteurs, tant dans le respect de leurs droits que dans celui des réglementations sociales et fiscales ?

→ Voir la publication

LES ASPECTS SOCIAUX ET FISCAUX DE L'ACTIVITÉ D'ARTISTE-AUTEUR

ARTCENA // Février 2019

Quelles rémunérations relèvent du droit d'auteur ? Comment déclarer fiscalement les droits d'auteur ? A quelles charges sociales et taxes sont-ils soumis ? Et quelle est la protection sociale de l'artiste-auteur ?

→ Voir le dossier web

RÉMUNÉRATION DE L'AUTEUR

ARTCENA // Novembre 2017

En contrepartie de la cession de ses droits patrimoniaux, l'auteur perçoit le plus souvent une rémunération.

Cette rémunération est fixée et précisée dans le contrat de cession des droits d'exploitation. Le cessionnaire des droits est alors en charge de verser la rémunération de l'auteur, selon la périodicité définie au contrat.

→ Voir le dossier web

LA CONTRACTUALISATION AVEC UN TIERS

Pour rémunérer un artiste-auteur, plusieurs types de contrats sont possibles.

LA NOTE D'AUTEUR

NOTE DE DROITS D'AUTEUR

CN D // 2019

Toute personne démarrant une activité d'auteur ou exerçant des activités d'auteur de façon occasionnelle peut percevoir une rémunération sous forme de droits d'auteur, formalisée par l'établissement d'une note d'auteur.

→ Voir la fiche pratique

LA NOTE DE DROITS D'AUTEUR

ARTCENA // Janvier 2019

Toute personne, créatrice d'une œuvre originale, peut établir une note de droits d'auteur. Qu'il s'agisse de droits d'auteur liés à la commande ou à l'exploitation d'une œuvre.

→ Voir le dossier web

LA COMMANDE

COMMANDE D'UNE ŒUVRE

ARTCENA // Janvier 2023

Lorsqu'un producteur demande la création d'une œuvre à un auteur pour la réalisation de son spectacle, il passe commande auprès de celui-ci. Leur relation peut alors se finaliser par un contrat de commande.

Bien que cette convention ne réponde à aucun formalisme particulier, certains points doivent être envisagés avec attention.

→ Voir le dossier web

AUTRICE ET AUTEUR DE THÉÂTRE : COMPRENDRE LE DROIT D'AUTEUR ET SON APPLICATION DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT

Eloi Lequinio // Cie le lundi bleu, 2019

Ce document se concentre sur les cas pratiques de collaboration d'une autrice ou d'un auteur avec une compagnie en vue du montage d'un spectacle, c'est-à-dire le cas où une compagnie commande un texte à un auteur ou une autrice, et celui où une compagnie joue le texte d'un auteur ou d'une autrice. Il n'est donc pas question ici d'édition de texte ; il n'est pas non plus question de captation de spectacle.

→ Voir la publication

LA FACTURATION

MODÈLES DE FACTURES

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse // Février 2023

Les revenus artistiques issus des rencontres et ateliers doivent être déclarés en Bénéfices non commerciaux (BNC). Le montant de la prestation s'exprime hors taxe si l'artiste-auteur-riche n'est pas assujetti-e à la TVA. L'auteur ou l'autrice doit rédiger une facture qui doit comporter un numéro de siret et un numéro de TVA intracommunautaire si celui-ci ou celle-ci est assujetti-e à la TVA.

→ Voir les modèles de factures

LES CONTRATS

CESSION DES DROITS D'AUTEUR

ARTCENA // Janvier 2023

Le choix de l'exploitation d'une œuvre de l'esprit appartient au détenteur des droits patrimoniaux (voir étude «Droits de l'auteur sur son œuvre»). Celui-ci peut alors refuser ou autoriser, avec ou sans exclusivité, à titre gratuit ou non, l'exploitation de l'œuvre à des tiers.

→ Voir le dossier web

FOCUS

OUTILS ET SITES RESSOURCES

Ressources juridiques et administratives pour sécuriser sa relation à l'artiste-auteur.

AUVERGNE RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE - SERVICE JURIDIQUE

Ce service juridique est destiné aux professionnels du livre. Il permet une consultation gratuite auprès d'avocats spécialisés, afin de répondre à des questions précises pouvant concerner autant des sujets liés à la propriété littéraire et artistique que des points relatifs à la transmission ou à la commercialisation.

→ <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/>

LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEUR JEUNESSE

Elle vise à assurer la promotion de la littérature jeunesse à travers ses actions culturelles. Le premier rôle de la Charte est de veiller à la défense des droits et du statut des auteur·rices. Elle a mis en place un simulateur permettant de calculer les cotisations à payer et les montants à déclarer sur les droits d'auteur.

→ <https://www.la-charte.fr/>

→ Voir le simulateur

LE TRAIT

Le Trait s'adresse à l'ensemble des artistes-auteurs et autrices de la Région Sud-Paca, de toutes disciplines. Il a pour but de favoriser l'information, la diffusion et les échanges entre les artistes-auteur·ices et leurs interlocuteurs (diffuseurs, institutions...), dans un esprit d'ouverture et d'inclusivité.

→ <https://le-trait.fr/>

BOÎTE À OUTILS / FLORENCE HINCKEL

Autrice, elle a réuni sur son site différentes ressources juridiques utiles pour les auteurs et autrices.

→ <https://florencehinckel.com/metier/boite-a-outils-pour-les-auteurs-et-autrices/>

EAT / KIT DE SURVIE

Kit de survie établi par les Écrivaines et Écrivains Associés du Théâtre, organisation professionnelle d'auteurs et d'autrices de théâtre contemporain.

→ <https://www.eattheatre.fr/kit-de-survie/>

LIGUE DES AUTEURS PROFESSIONNELS

Syndicat d'auteurs et d'autrices du livre.

→ <https://ligue.auteurs.pro/>

CAAP

Le comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices - CAAP - est une organisation professionnelle nationale ouverte à tous les domaines de la création.

→ <http://caap.asso.fr/>

SGDL

La Société des Gens de Lettres a pour vocation la promotion du droit d'auteur et la défense des intérêts des auteurs.

→ <https://www.sgdl.org/>

AFDAS

Les artistes-auteurs peuvent bénéficier de la formation au travers de leur OPCO, l'AFDAS.

→ Voir le site web

LE MÉTIER D'ARTISTE-AUTEUR

LES CONDITIONS ET LES MODES D'EXERCICE DU MÉTIER D'AUTEUR DRAMATIQUE EN FRANCE

Antoine Doré // Tangence, 121 | 2019, 41-59.

Les auteurs dramatiques français bénéficient de la plus ancienne législation au monde sur les droits d'auteur, qui leur assure des droits moraux forts sur leurs œuvres et leur permet de recevoir des revenus pour l'exploitation scénique ou éditoriale de leurs textes. Cependant, leur mode de rémunération spécifique, les droits d'auteur, sont structurellement faibles et irréguliers. Dès lors, les auteurs dramatiques sont amenés à être polyvalents et à diversifier leurs activités, pour les uns à l'intérieur de la sphère de l'écriture créative, pour d'autres au sein du champ théâtral, pour d'autres encore en dehors du secteur artistique. Trois grands modèles d'exercice de la fonction d'auteur, correspondant à des modes distincts de rémunération, de légitimation et de relation à la production scénique, peuvent être identifiés : les « auteurs de commande », les « auteurs-metteurs en scène » et les « auteurs de projets libres ».

→ Voir la publication

LES AUTEURS DRAMATIQUES : UN GROUPE PROFESSIONNEL AU CARREFOUR DU CHAMP LITTÉRAIRE ET DU CHAMP DU SPECTACLE VIVANT

Antoine Doré // Terrains& Travaux n°32, 2018. P. 157-178

Ce travail, fondé sur une campagne d'entretiens et sur l'analyse de bases de données, appréhende les auteurs dramatiques comme un groupe professionnel mû par la double influence du champ littéraire et du champ du spectacle vivant. L'originalité de l'espace social des écritures dramatiques contemporaines tient à la coexistence de trois instances de socialisation des textes et de légitimation – la production scénique, l'édition et les comités de lecture –, qui utilisent des critères de sélection multiples et rendent ainsi possible une grande variété de pratiques créatives. Certains auteurs écrivent en se préoccupant avant tout de la destination scénique, sans chercher à ce que leurs textes aient une autonomie par rapport à la représentation en public. D'autres ont le projet d'écrire aussi bien pour la scène que pour le livre. Les identités d'auteur sont en tension entre le référentiel de l'écrivain et le référentiel de l'artiste de spectacle vivant.

→ Voir la publication

LES ENJEUX DE L'ÉCRITURE

L'AUTEUR ET L'ACTE DE CRÉATION

Bruno Racine // 2020

Franck Riester, ministre de la Culture, a confié en avril 2019 à Bruno Racine, conseiller maître à la Cour des comptes, une mission prospective sur l'état des mutations que les activités de création ont pu connaître ces trente dernières années. Cette réflexion globale devra permettre d'adapter les politiques publiques existantes en faveur des artistes, auteurs et créateurs.

→ Voir le rapport

CONCEPTION ET ÉCRITURE

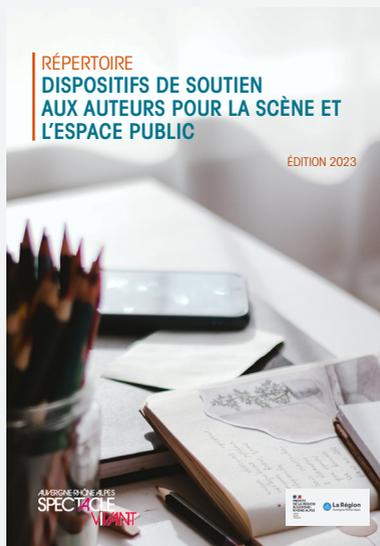
ARTCENA // 2021

Dossier consacré à l'artiste-auteur : son environnement professionnel, le collectage de l'information et la matière, les résidences d'écriture, la diffusion des textes et leurs traductions.

→ Voir le dossier web

DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX AUTEURS

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant a publié un répertoire recensant les dispositifs de soutien aux auteurs et autrices pour la scène et l'espace public.



À télécharger

www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

JUIN 2023

AUTEURS POUR LA SCÈNE

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //
Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :
Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement
par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

 La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon
04 26 20 55 55

contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr
www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR  